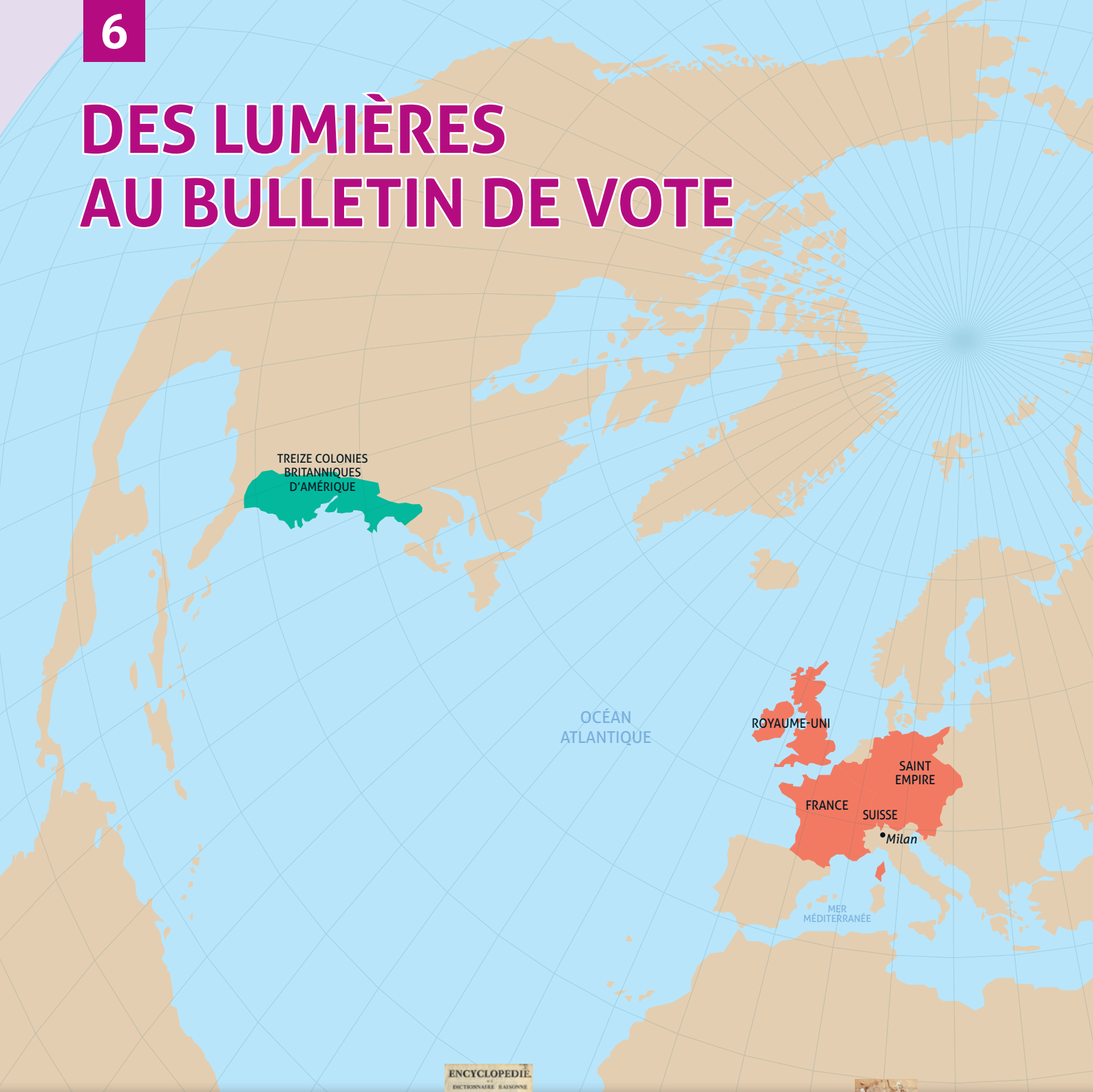


DES LUMIÈRES AU BULLETIN DE VOTE



1689
Bill of rights
(GB)



1752
Début de l'édition
de l'*Encyclopédie*
de Diderot et
d'Alembert



1776
Déclaration
d'indépendance
des États-Unis

1789
Déclaration des
droits de
l'homme
et du citoyen

1804
Sacre de
l'empereur
Napoléon

Siècle des Lumières

1700

1762
Publication de
Du contrat social
de J.-J. Rousseau

1768-1787
Révoltes
populaires
en Europe

1789-1799
Révolution
française

1800

1799-1815
Conquêtes
et guerres
napoléoniennes

APPRENTISSAGES VISÉS

EN ÉTUDIANT CE THÈME, TU APPRENDRAS À :

- décrire les apports des idées des Lumières à propos des droits de chaque être humain ;
- décrire les causes du mécontentement populaire et ses demandes de changement ;
- expliquer les circonstances ayant permis d'inscrire des principes de droit dans la loi de plusieurs pays ;
- identifier et analyser les combats menés pour que le suffrage soit vraiment universel.

AU TRAVERS DU THÈME, TU APPRENDRAS AUSSI PROGRESSIVEMENT À :

- analyser l'évolution des idées et des attentes de divers acteurs sociaux ;
- comparer des sources parfois contradictoires et en identifier les arguments respectifs ;
- analyser différents moyens pour s'exprimer et revendiquer des droits ;
- argumenter et débattre sur les droits fondamentaux.

1815
Congrès de
Vienne

1832
Première pétition
féministe
en Angleterre

1848
Naissance de
l'État fédéral.
Suffrage universel
(masculin) en France

1893
Premier droit
de vote accordé
aux femmes en
Nouvelle-Zélande



1900

1815-1830
Restauration

Dès 1830
Révolutions
en Europe





Jean Huber, *Un dîner de philosophes*, huile sur toile, Oxford (GB), vers 1773.



Felice Donghi (1828-1887), *Les Barricades sur le corso di porta Vercellina à Milan, le 22 mars 1848*, huile sur toile, Milan (I), XIX^e siècle.



« Suffragettes et Policemen », *L'Œil de la police*, hebdomadaire illustré, Paris (F), 1914.



Landsgemeinde à Glaris, 5 mai 2013.



« Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres. »

Nelson Mandela, *Un long chemin vers la liberté*, 1994.

Des Lumières au bulletin de vote

En Europe, aux XVII^e et XVIII^e siècles, des mouvements sociaux contestent l'autorité du roi et les privilèges* de la noblesse*. De nombreuses émeutes urbaines et révoltes paysannes éclatent, notamment face aux fréquentes augmentations des impôts* et des taxes.

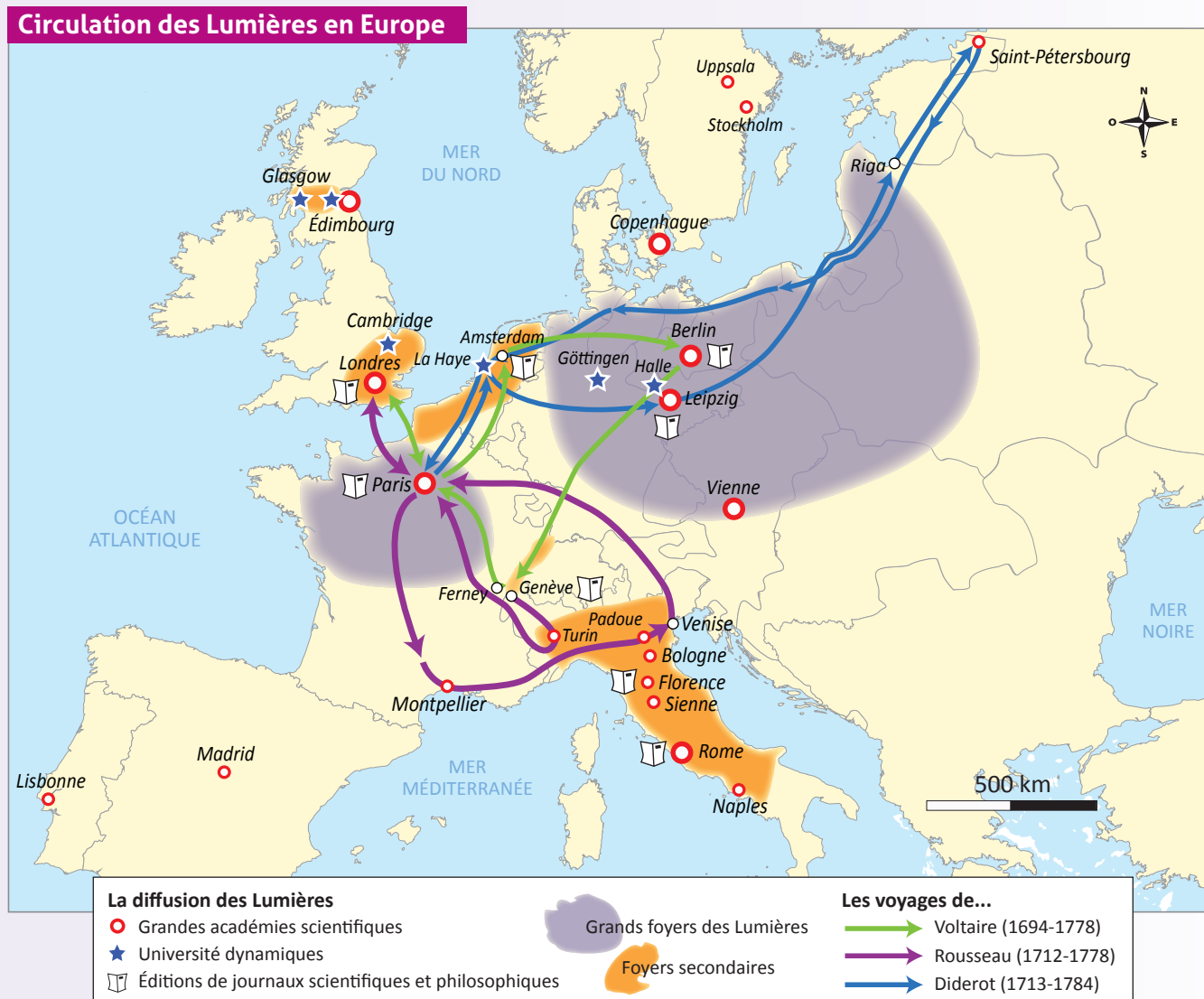
Parallèlement, des penseurs, les philosophes, diffusent un nouvel idéal de société* dans lequel les pouvoirs du roi seraient limités par des lois*, dont l'élaboration serait soumise à l'accord de la population. Ils mettent en avant les sciences et la raison, créent des académies* scientifiques afin de développer la recherche. Ce modèle se diffuse en Europe. Certains monarques* s'ouvrent aux idées dites « des Lumières », d'autres sont inquiets et comptent bien les combattre.

En France, ces nouvelles idées se heurtent à l'absolutisme. En 1789, la Révolution française marque la fin de la monarchie absolue. La Déclaration des droits de l'homme et du **CITOYEN** introduit de nouveaux droits et les déclare universels.

Dix ans plus tard, Napoléon Bonaparte, un général des armées françaises, prend le pouvoir. Il bâtit un empire* en Europe, où il impose certains principes de la révolution. Il est vaincu et exilé en 1815. La monarchie est alors restaurée dans les pays où elle avait été remise en cause.

Toutefois, les exclus du système continuent de revendiquer plus de droits, dont celui de participer au gouvernement* ou l'indépendance de leur pays. La lutte sera longue pour que les idées défendues par les Lumières soient appliquées et réellement universelles. Cette lutte se poursuit aujourd'hui encore dans certains pays.

CITOYEN
Personne qui a des droits politiques, en particulier le droit de voter et d'être élu.



Penser une société nouvelle

Le mouvement des Lumières se diffuse en Europe au XVIII^e siècle. Les philosophes qui s’y rattachent souhaitent « éclairer » le monde par la raison, en faisant usage d’un esprit critique. Ils recommandent une stricte séparation du religieux et du politique*. Ils développent la méthode scientifique, se posent des questions sur la politique, l’économie* et la vie en société.

Les penseurs critiquent les privilèges et l’inégalité de la société des trois ordres. Ils combattent l’absolutisme et cherchent à limiter les pouvoirs du monarque. La plupart des penseurs des Lumières ne condamnent pas la monarchie, mais ils pensent que ce système ne peut fonctionner qu’à condition que le souverain* soit

au service de son peuple* et qu’il gouverne selon les principes de la raison et de la morale. Pour imaginer un système politique susceptible de remplacer la monarchie absolue, les philosophes français observent d’autres régions d’Europe comme l’Angleterre et certains États* allemands.

1

- Ose savoir! Aie le courage de te servir de ton propre entendement! Voilà la devise des Lumières. [...] Pour répandre ces Lumières, il n’est rien requis d’autre que la liberté; et [...] faire usage public de sa raison dans tous les domaines.

Adapté d’Emmanuel Kant,
Qu’est-ce que les Lumières?, 1784.

2

- [Les prétentions des prêtres] se sont établies en raison de l’ignorance des peuples, de la faiblesse des souverains et de l’adresse des prêtres; ces derniers sont souvent parvenus à se maintenir dans leurs droits usurpés. [...] Il n’en est point ainsi des contrées éclairées par les lumières de la raison et de la philosophie, le prêtre n’y oublie jamais qu’il est homme, sujet* et citoyen.

Adapté de « Prêtres », *Encyclopédie*, sous la direction de Diderot et d’Alembert, vers 1750-1790.

3

- « Pour qu’on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que [...] le pouvoir arrête le pouvoir [...]. Tout serait perdu si le même homme, ou le même corps [...] des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs* : celui de faire des lois, celui d’exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers. »

Charles Louis de Montesquieu,
De l’esprit des lois, 1758.

4



« Des *nouvellistes* dans un jardin public écoutent la lecture d’une gazette », caricature, Paris (F), vers 1780.

De nouveaux espaces de débats

Les idées des Lumières touchent l’Europe ainsi que l’Amérique du Nord. Elles se répandent à travers les voyages des philosophes et grâce aux nouveaux lieux de réunion qui favorisent les discussions. Avec l’essor de l’imprimerie*, la diffusion des livres et de la presse est en pleine expansion. Dès le XVIII^e siècle, les journaux et autres écrits se multiplient avec des caricatures ou des articles engagés, souvent critiques. Ces outils permettent de diffuser les idées nouvelles, de débattre, d’argumenter.

Quelques femmes scientifiques sont reconnues pour leurs travaux, mais elles sont généralement exclues des sociétés savantes. Toutefois, des femmes, modernes et intellectuelles, accueillent dans leur salon personnalités politiques, lettrés et scientifiques des deux sexes et de toutes conditions. Elles entretiennent une abondante correspondance avec tout ce que l’Europe compte d’esprits ouverts.

ESPRIT CRITIQUE: désigne une capacité à s’interroger sur la réalité ou la probabilité de faits prétendus, ainsi que sur leurs interprétations.

TROIS ORDRES: clergé, noblesse, tiers état (voir p. 89).

ENTENDEMENT: faculté intellectuelle de comprendre, de juger.



Tout individu a des droits

Les penseurs des Lumières développent l'idée que tout individu a des droits liés à sa nature humaine : il les reçoit à la naissance et ne peut les perdre. Parmi les plus importants se trouvent la liberté de penser par soi-même, la liberté de croyance, l'égalité devant la loi, le droit de se réunir, le droit d'exprimer ses opinions. Ces droits naturels sont considérés comme des **DROITS FONDAMENTAUX** et toute personne qui en est privée peut les exiger. Cette manière de penser a influencé le mouvement de révolte des Treize colonies* américaines appartenant à la Grande-Bretagne. En 1776, leur indépendance donnera naissance aux États-Unis d'Amérique.

5

« Le pacte fondamental substitue [...] une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes [...]; pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention* et de droit. »

Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, 1762.

DROITS FONDAMENTAUX

Ensemble des libertés (individuelles et collectives) et des pouvoirs liés à une personne. Les droits fondamentaux concernent chaque être humain. Les droits politiques, eux, sont liés à la fonction de citoyen.

6



John Trumbull, *La Présentation du texte final de la Déclaration d'indépendance au Congrès américain*, huile sur toile, Washington (USA), 1818.

7

« Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables* ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. »

Préambule de la Déclaration d'indépendance des États-Unis, 12 juin 1776.

Les réactions des monarques

En France, la monarchie craint la diffusion des idées nouvelles, comme celles qui figurent dans l'*Encyclopédie*, consacrée à toutes les formes de la connaissance et des sciences. Sans être considérées comme des appels à la rébellion, elles sont jugées suffisamment dangereuses pour être poursuivies en justice. Leur publication étant interdite, les impressions se font à l'étranger. Les philosophes risquant l'emprisonnement choisissent parfois l'exil. Ailleurs, certains monarques s'ouvrent à ces idées nouvelles et accueillent les penseurs des Lumières. Ils réforment la justice, abolissent la torture ou accordent la liberté religieuse à leurs sujets ; ils continuent toutefois à gouverner avec une très grande autorité. Catherine II de Russie et Frédéric II de Prusse sont les plus connus de ces « despotes éclairés ».

ÉGALITÉ MORALE : concerne la dignité, le respect, la liberté.

DESPOTE : souverain prenant des décisions incontestables, sans tenir compte de l'avis d'autrui.



Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, sous la direction de Diderot et d'Alembert, Neuchâtel, 1765.

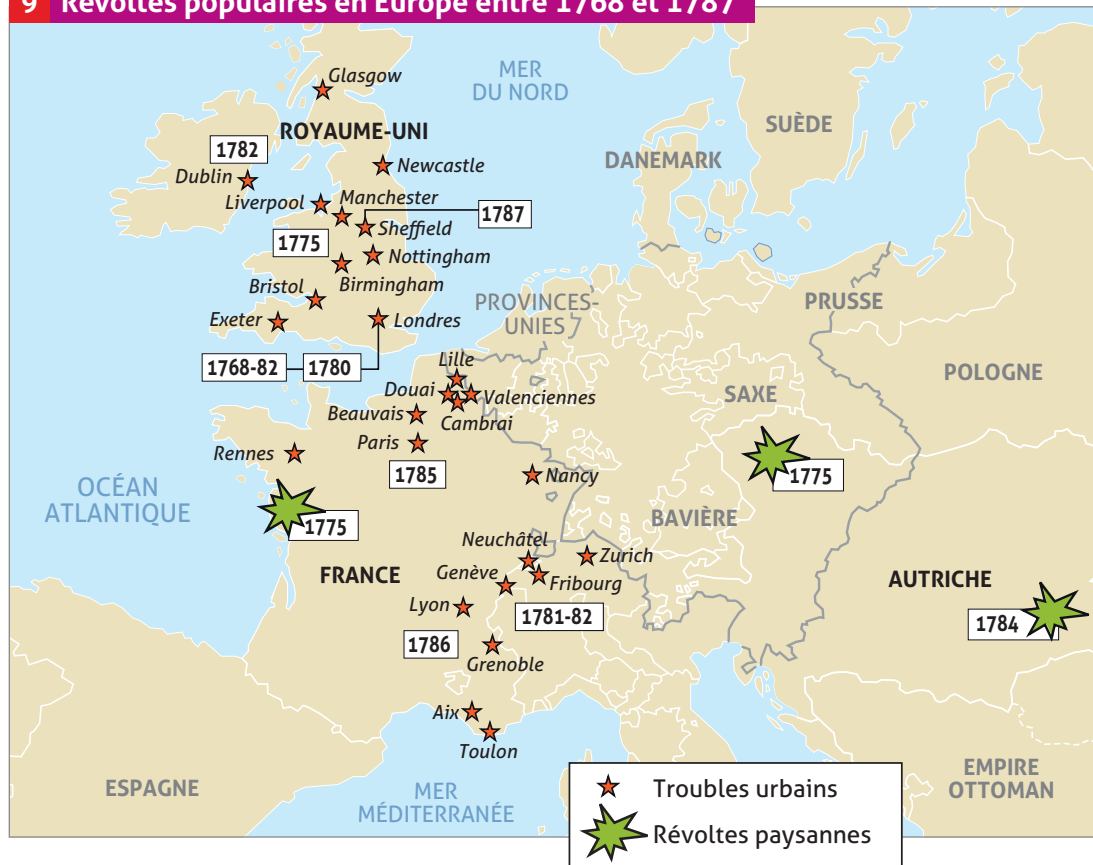
Revendiquer un changement

Les élites intellectuelles ne sont pas les seules à souhaiter un changement dans la manière de gouverner. L'ensemble de la population subit une situation économique toujours plus difficile et développe un fort sentiment d'injustice, notamment en matière d'impôts. Dès les années 1770, dans toute l'Europe, la tension monte et des révoltes populaires éclatent.

Divers moyens sont mis en œuvre pour obtenir plus de pouvoir, affirmer des droits ou acquérir plus d'égalité. Pour faire accepter leurs revendications* aux dirigeants,

les acteurs politiques ont plusieurs solutions, allant de la simple formulation de leurs souhaits à la révolte armée.

9 Révoltes populaires en Europe entre 1768 et 1787



10

« Par le nombre des émeutes urbaines et des révoltes paysannes, la Suisse apparaît comme la région la plus conflictuelle du Saint Empire germanique ! Si l'on admet une quarantaine de conflits pour la période 1700-1784 [...], on constate que la moitié d'entre eux sont dirigés contre l'arbitraire des aristocraties* urbaines et qu'un bon tiers est constitué de révoltes paysannes. Cette culture du conflit et de la résistance ouverte révèle à quel point la sensibilité aux inégalités économiques, sociales et politiques est vive. »

François Walter, *Histoire de la Suisse*, 2010.



Joseph Husson, *Exécution de Pierre Péquignat et de ses compagnons Pierre Riat et Fridolin Lion à Porrentruy, le 31 octobre 1740*, huile sur toile, Porrentruy (JU), 1890.

ARBITRAIRE: pouvoir ou autorité d'une personne ou d'un groupe qui n'est pas limité par des règles.



Faire part de ses revendications

Afin d'éviter de nouvelles révoltes, les autorités proposent parfois aux communautés de lister leurs demandes et d'exprimer ainsi leurs doléances* (ou représentations). C'est le cas à Fribourg après les troubles de 1781 ou en Valais en 1790.

12

• Votre Paroisse d'Arconciel a reçu non seulement un pardon général, mais encore des marques signalées de la bonté vraiment Paternelle de vos Souveraines Excellences. [...] Elle avoue sa confusion, que quelques-uns de ses membres séduits par les belles paroles avaient suivi les rebelles. [...] Cependant, puisque vous voulez bien lui permettre de vous faire d'humbles représentations, deux choses surtout lui sont à cœur [de changer]: l'augmentation des charrois, la diminution du sel [pouvant être acheté].

Adapté de *Troubles de 1781*, Archives de l'État de Fribourg, mai 1781.

En France, confrontée à l'opposition des parlements* provinciaux, la monarchie n'arrive plus à trouver les ressources financières nécessaires à la conduite de l'État. En 1788, l'impasse est telle que le roi Louis XVI est contraint d'accepter la convocation des États généraux du royaume. Venant de toutes parts, des cahiers de doléances sont alors rédigés, recueillant les témoignages et demandes des trois ordres. L'assemblée* du tiers état, qui représente 98% de la population, fait part des difficultés qu'il rencontre.

13

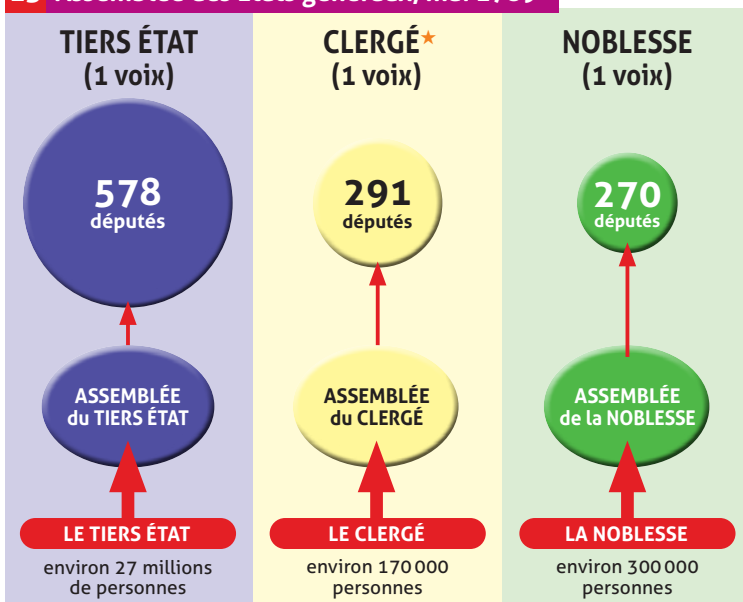
• Sire, nous sommes accablés d'impôts de toutes sortes; nous vous avons donné jusqu'à présent une partie de notre pain, et il va bientôt nous manquer si cela continue. [...] Nous payons la taille, et le clergé et la noblesse rien de tout cela. Pourquoi donc est-ce que ce sont les riches qui paient le moins et les pauvres qui paient le plus? Est-ce que chacun ne doit pas payer selon son pouvoir? Sire, nous vous demandons que cela soit ainsi, parce que cela est juste.

Adapté du Cahier de doléances de Culmont, Haute-Marne (F), 1789.



« Faut espérer que ce jeu-là finira bientôt », une paysanne porte sur son dos une noble et une femme du clergé, gravure, Paris, 1789.

15 Assemblée des États généraux, mai 1789



16

• Qu'est-ce que le Tiers-État? Tout.
• Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien.
Que demande-t-il? À y devenir quelque chose.

Adapté de l'abbé Sieyès, pamphlet publié en janvier 1789.

CHARROI: ici, corvée de transport de marchandises.
TAILLE: impôt payé seulement par le tiers état.
PAMPHLET: court écrit critique, souvent violent.

Des révoltes à la révolution

Les États généraux sont réunis par le roi de France pour régler la crise financière. Ils étudient les cahiers de doléances, mais les représentants du tiers état sont minorisés par le clergé et la noblesse lors des votes. En effet, chaque ordre n'a qu'une voix, quel que soit le nombre de personnes représentées.

Mécontents, les représentants du tiers état décident de se réunir, contre l'avis du roi, dans une salle séparée (la salle du Jeu de Paume). Ils y entreprennent, selon l'exemple américain, la rédaction d'une constitution* en vue d'une nouvelle organisation de la société. En effet, ils sont conscients qu'il est indispensable d'inscrire le changement souhaité dans le droit et qu'il soit validé par des représentants de la population.

Certains membres du clergé et de la noblesse rejoignent le tiers état et forment une Assemblée nationale constituante. En préambule à la Constitution, ils rédigent la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans laquelle sont inscrits les principes de liberté, d'égalité et de fraternité.



Jacques Louis David, *Le Serment du Jeu de Paume*, le 20 juin 1789, dessin, 1791.

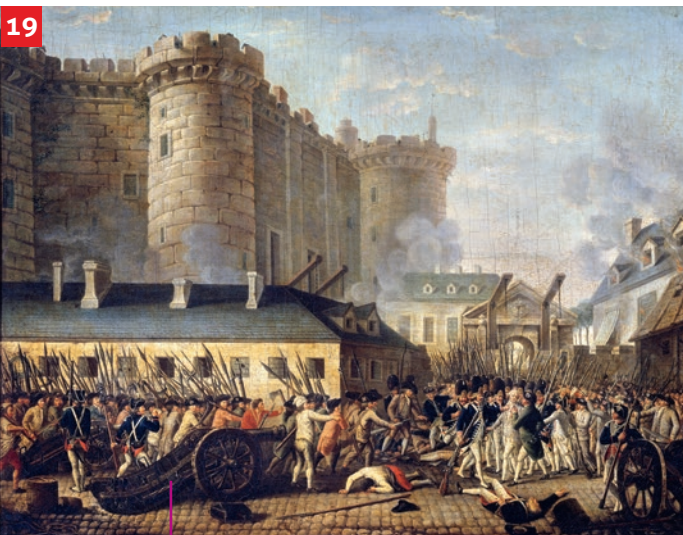
18 Extraits de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme [...].

Art. 1^{er} Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2 Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 4 La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.



La Prise de la Bastille le 14 juillet 1789 et l'arrestation de monsieur de Launay, huile sur toile, 1798.

Prendre les armes

Face aux démonstrations de force du pouvoir, qui n'entend pas ses revendications, la population prend les armes pour combattre. Des événements tels que la prise de la Bastille marquent les esprits et deviennent les symboles de la lutte révolutionnaire, même s'ils ne sont pas toujours à l'origine du changement.

IMPREScriptIBLE : qui ne peut disparaître, ni être supprimé.



Le mouvement de contestation oblige le roi à accepter la nouvelle constitution. Il entraîne aussi la **RÉVOLUTION** française qui met fin à la monarchie absolue ainsi qu'aux privilèges de la noblesse et du clergé. L'Assemblée nationale introduit de nombreuses réformes de la société mais les mouvements populaires se poursuivent. Parmi les acteurs importants de la Révolution se trouvent les « sans-culottes », des artisans, ouvriers et petits commerçants. Ils réclament l'égalité politique, une baisse des prix, un impôt sur les riches. Pour se faire entendre, les sans-culottes se réunissent dans leurs quartiers et dans les clubs. Là, ils discutent, rédigent des pétitions qu'ils vont porter aux représentants du peuple. S'ils ont l'impression que les hommes politiques ne les écoutent pas, ils prennent les armes et participent à des insurrections.

RÉVOLUTION
Changement brusque et violent du régime politique d'un État, qui entraîne une transformation profonde de la société.



Jean-Baptiste Lesueur, *Club patriotique de femmes*, gouache, Paris (F), 1791.

Les femmes jouent un rôle non négligeable. Elles se regroupent dans des clubs féminins comme la Société des citoyennes républicaines révolutionnaires, fondée par Pauline Léon, chocolatière et Claire Lacombe, actrice. Elles sont actives lors de la manifestation contre l'augmentation du prix du pain, qui oblige le roi à quitter Versailles pour Paris; c'est la Marche des femmes. Elles revendiquent aussi leurs droits, comme Olympe de Gouges qui rédige la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Mais celle-ci ne sera jamais débattue à l'Assemblée nationale.

21

- Article 1. La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits.
- Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même fondamentales; la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit également avoir celui de monter à la tribune [...].

Extraits de Olympe de Gouges (1748-1793),
Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, 1791.

Le nom donné aux « sans-culottes » vient du fait qu'ils portent un pantalon long et non une culotte (pantalon s'arrêtant sous le genou) et des bas de soie comme la bourgeoisie* ou la noblesse.

Les excès de la Révolution

Ces vives tensions sociales et politiques engendrent un climat de violence: massacres de prisonniers, régions contre-révolutionnaires dévastées, nobles exécutés à la suite de procès bâclés. Des rivalités déchirent les camps au sein même des révolutionnaires qui, tour à tour, prennent le pouvoir. Les condamnations à mort se succèdent, on compte jusqu'à 20 000 personnes guillotines, dont le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette. La Terreur, qui a duré un peu plus d'un an, est la période la plus sombre de la Révolution.

22

- Après que [la foule] eut massacré tous les prêtres renfermés dans le cloître, elle commença le massacre des prisonniers par cent cinquante-six soldats suisses [gardes du roi], enfermés à l'Abbaye, dont pas un n'a été sauvé. Vint ensuite le tour des autres prisonniers.

Adapté de François Jourgniac de Saint-Méard,
Mon agonie de 38 heures, 1792.

INSURRECTION: soulèvement armé ou révolte contre le pouvoir en place.

ÉCHAFAUD: estrade sur laquelle on procédait aux exécutions par décapitation.

TRIBUNE: emplacement élevé, estrade d'où l'orateur s'adresse à une assemblée.

GUILLOTINER: décapiter avec une guillotine.

De Napoléon à la Restauration

La Révolution est menacée de l'intérieur par des royalistes qui souhaitent le retour d'un roi, et à l'extérieur par l'ensemble des souverains inquiets de voir leur peuple suivre cet exemple. Durant cette période de troubles, un général, Napoléon Bonaparte, stabilise la situation. Il passe ainsi pour l'homme providentiel et en profite pour prendre de plus en plus de pouvoir, jusqu'à se faire couronner empereur.

Homme à deux visages, il lance des réformes liées aux idées de la Révolution mais se lance aussi dans des conquêtes qui feront d'innombrables victimes à travers les batailles ou l'occupation de territoires, comme

en Espagne. Cependant, les idées de la Révolution telles que la suppression de la féodalité, l'égalité ou l'application du Code civil le suivent et imprèneront durablement l'Europe, même après sa défaite.

23

- Article 1. Le Gouvernement de la République* est confié à un Empereur, qui prend le titre d'Empereur des Français.

Article 53. Le serment de l'Empereur est ainsi conçu :

– « Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République, de respecter et de faire respecter les lois du Concordat et la liberté des cultes* ; de respecter et faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile [...] ; de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. »

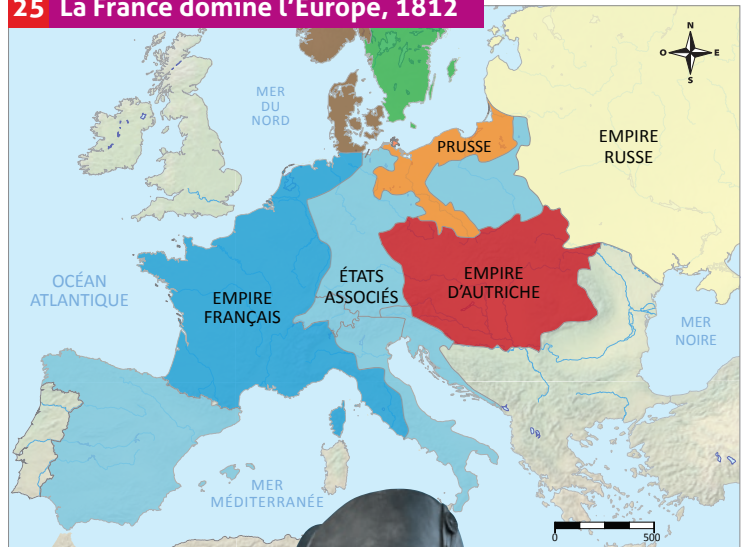
Extraits de la Constitution de l'an XII (1804).

24

- À propos de la campagne de Russie :
- On a vu des hommes gelés dans toutes les positions imaginables. [...] En ce mois de décembre 1812, le thermomètre était tombé à -28° durant deux jours : il est facile d'imaginer l'effet qu'un froid pareil dut produire sur des hommes affamés, mal vêtus et harassés de fatigue. Une grande partie de ces malheureux eurent des membres gelés ou moururent sur les routes et aux bivouacs, brûlés d'un côté, gelés de l'autre [...].

Adapté du capitaine Abraham Rosselet, de Douanne (BE), 1857.

25 La France domine l'Europe, 1812



26



« Le corps expéditionnaire français emporte les richesses de l'Helvétie en 1798 », eau-forte, Zurich, 1799.

27



« Un grand chef », monument Napoléon Bonaparte, Varsovie (PL), 2011.

CONCORDAT : ici, accord organisant les rapports entre les différentes religions et l'État.

AN XII : l'an I débute le jour de proclamation de la République (22 septembre 1792).



Restauration et révoltes populaires

À la chute de Napoléon, les monarchies victorieuses réorganisent l'Empire français et créent la Sainte Alliance pour remettre en place l'Ancien Régime et contrer les nouvelles révoltes qui risqueraient d'apparaître. Le Congrès de Vienne, en 1815, est le symbole de cette reprise en main. Cependant, au cours du XIX^e siècle, les peuples réclament plus de droits ou parfois l'indépendance, comme en Pologne. En 1830, une vague de soulèvements se répand ainsi dans toute l'Europe. Des barricades sont construites pour mener le combat mais peu de révoltes aboutissent.

29 Après le Congrès de Vienne, 1815



« Le pâté indigeste », caricature sur le Congrès de Vienne, gravure, 1815.



Eugène Delacroix, *La Liberté guidant le peuple*, huile sur toile, Paris (F), 1830.



Michel Delaporte, « L'ordre règne à Varsovie », lithographie, Paris (F), 1831.

32 VICTOR HUGO (1802-1885)

Écrivain, artiste et homme politique français. Parmi ses romans figure *Les Misérables* mettant en scène les injustices sociales et les barricades de 1830. Gavroche, personnage de ce roman, est parfois associé au jeune garçon du tableau de Delacroix. Banni suite au coup d'État de 1851, Hugo reste en exil durant vingt ans, proclamant : « Quand la liberté rentrera, je rentrerai ».



Le droit de vote pour tous ?

Le droit de vote accordé aux citoyens est l'un des principaux acquis de la période révolutionnaire. Il permet de participer pleinement au fonctionnement d'un État démocratique*. Le système longtemps en vigueur reste cependant celui du **SUFFRAGE** censitaire. Celui-ci attribue le droit de vote selon la fortune, calculée à partir d'un impôt appelé le cens.

Le droit de vote est donc réservé à la population aisée. D'autres critères sont établis, notamment un âge minimum. En 1848, la France est le premier pays à instaurer le suffrage dit universel. Il sera rapidement à nouveau restreint, avant de s'établir définitivement en 1875. Malgré la mise en place du suffrage universel, bien des catégories sont encore exclues du droit de vote :

femmes, membres du clergé, certaines confessions religieuses selon les pays, militaires, criminels et habitants des colonies. Ces exclusions restent nombreuses dans le monde durant le XIX^e siècle. Mais la lutte pour les droits civiques continue et mène notamment à l'abolition de l'esclavage*.

33

Ça, c'est pour l'ennemi du dehors, pour le dedans, voici comment l'on combat loyalement les adversaires...



Louis Marie Bosredon, « Suffrage universel : le vote ou le fusil », gravure, Paris (F), 1848.

SUFFRAGE

Désigne le vote mais aussi la manière dont il est organisé. Le suffrage dit « universel » est tout d'abord exclusivement masculin, avant d'être étendu au droit de vote des femmes.

34

- Le suffrage universel suppose deux conditions :
- d'abord, que la masse des citoyens aura la volonté du bien général, plutôt que de ses intérêts particuliers ; puis, qu'elle aura une connaissance du bien général suffisante pour imprimer à la politique une bonne direction. [...] Or, c'est à l'éducation qu'il appartient de réaliser [ces deux conditions].

Adapté de Alfred Fouillée, philosophe, *La Philosophie du suffrage universel*, 1884.

35

- Le matin de l'élection, tous les électeurs, c'est-à-dire toute la population mâle au-dessus de vingt ans, se réunirent devant l'église. Tous ces hommes se mirent à la file deux par deux, suivant l'ordre alphabétique. [...] Nous ne laissons derrière nous que les enfants et les femmes ; nous étions en tout cent soixante-dix. Arrivés au haut de la colline qui domine Tocqueville, on s'arrêta un moment [...]. Je rappelai à ces braves gens la gravité et l'importance de l'acte qu'ils allaient faire ; je leur recommandai de ne point se laisser accoster ni détourner par les gens, qui, à notre arrivée au bourg, pourraient chercher à les tromper ; mais de marcher sans se désunir [...] jusqu'à ce qu'on eût voté.

Adapté de Alexis de Tocqueville, philosophe politique, *Souvenirs*, 1848.



Gabriel Gostiaux, « Suffrage universel : bureau de vote en Bretagne », lithographie, fin du XIX^e siècle.



La longue lutte des femmes pour l'accès à la citoyenneté

Malgré le combat de nombreuses femmes, ni les philosophes ni les révolutionnaires du XVIII^e siècle n'ont envisagé de leur accorder le droit de vote. Les États-Unis et le Royaume Uni sont les pionniers du mouvement féministe qui revendique l'égalité et dénonce l'oppression que subissent les femmes. À partir de 1865, des femmes, surnommées les Suffragettes, se regroupent et manifestent, réclamant le suffrage pour toutes et tous. Ce droit, acquis dès 1893 en Nouvelle-Zélande, puis en Australie, sera accordé progressivement dans le reste du monde. En Europe, la Suisse, l'Espagne et le Portugal ne l'accordent qu'après 1970.

36

- [...] C'est cependant au vote politique, si péniblement conquis, que les hommes doivent l'heureux changement qui les réunit sous les mêmes lois ; c'est le vote politique qui a fait cesser une partie des criants abus qui dégradent la société ; c'est grâce au vote politique, autrement dit « suffrage universel » (mot illusoire aussi longtemps que les femmes n'y participeront pas) qu'ont eu lieu les progrès et les améliorations sociales. [...] La conclusion naturelle est donc celle-ci : nous réclamons le droit de vote parce que nous sentons la nécessité d'avoir nos idées représentées dans les Conseils, dans les Commissions ; parce que nous aussi voulons être des citoyennes et partager la tâche des citoyens – nos frères.

Adapté d'un discours de Marie Goegg-Pouchoulin en 1868, citée par Susanna Woodtli, *Du féminisme à l'égalité politique. Un siècle de luttes en Suisse (1868-1971)*, Lausanne, 1977.

37

a. Hector Denis (socialiste*)

Il n'y a personne qui osera soutenir un seul instant que la capacité de la femme soit insuffisante pour justifier son intervention dans l'administration* locale. [...] Voyez dans quelle mesure les femmes participent à l'industrie, au commerce et aux professions libérales (comme médecins ou avocates par exemple), et vous apprécierez l'importance de la place qu'elles occupent dans la vie économique et intellectuelle de la nation* [...].

Adapté de la séance plénière de la Chambre des représentants de Belgique, *Annales parlementaires*, 4 avril 1895.

b. Charles Woeste (catholique):

En principe, je ne suis pas sympathique au droit de suffrage des femmes. J'estime que, de même que le gouvernement de la maison appartient, en règle générale et surtout, à la femme, de même le gouvernement de la cité appartient à l'homme. Les mœurs*, les traditions, les nécessités de la famille retiennent la femme au foyer domestique et l'écartent du forum (espace destiné aux assemblées publiques, aux débats politiques) [...].



« Pourquoi la Femme doit voter », photographie, vers 1920.

39 ÉMILIE GOURD (1879-1946)

Née à Genève en 1879, Émilie Gourd est l'une des figures les plus marquantes du féminisme suisse. Elle s'investit dans différents domaines en lien avec la condition des femmes : assurance maladie, assurance maternité, formation des filles, égalité des salaires, accès des femmes à toutes les fonctions et surtout, l'obtention du droit de vote des femmes en Suisse.

